

GUINGUETTES 2026

Les vendredis

03-17-24 et 31 juillet
07-14-21 et 28 août

Vous souhaitez participer aux Guinguettes 2026

***Remplissez votre dossier de candidature pour être pris en compte par le comité de sélection
Il est important de noter qu'il ne s'agit en aucun cas d'une inscription automatique !!!!***

Le comité veille à maintenir un équilibre entre les exposants, en privilégiant les artisans et commerçants de la Côte Bleue.

Après avoir soumis votre demande de dossier, vous serez contacté par mail début juin pour savoir si vous avez été sélectionné.

La commune s'engage à réduire son impact environnemental en simplifiant et modernisant ses démarches administratives.

***Pôle Affaires Culturelles, Festivités, Sports et Vie Associative
Hôtel de Ville – Montée des Pescadous – 13620 CARRY-LE-ROUET
foiresetmarches@mairie-carrylerouet.fr – Tél 04.42.13.25.40***

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 18 MAI 2026 (Cachet de la Poste faisant foi)

Attention : Dépassée cette date l'inscription ne sera pas validée



PRÉCISIONS IMPORTANTES

Participation aux animations de la guinguette

Dans le cadre de leur autorisation d'occupation du domaine public, les exploitants retenus s'acquittent d'une redevance d'occupation fixée à **5 € par mètre linéaire**. En complément de cette redevance, ils s'engagent à participer à l'animation de la guinguette, organisée chaque **vendredi soir durant les mois de juillet et août 2026**. Cette participation aux animations constitue une obligation contractuelle distincte, qui s'ajoute à la redevance et conditionne l'attribution de l'autorisation d'occupation.

Un dispositif simple, partagé entre la commune et les exploitants

Pour chaque soirée, deux animations sont prévues.

- La première est organisée et financée intégralement par la commune : les exploitants n'ont aucune participation à prévoir à ce titre.
- La seconde animation est quant à elle à la charge des exploitants, qui doivent s'organiser collectivement pour la concevoir, la programmer et en financer les coûts.

Afin de garantir l'équité entre tous les participants, la contribution de chaque exploitant est plafonnée à **100 € maximum par soirée** pour cette seconde animation. Ce plafond s'applique à chacune des soirées du **vendredi soir de juillet à août 2026**.

Une organisation collective

Les exploitants sont invités à construire ensemble un programme d'animations cohérent sur l'ensemble de la période, à se répartir équitablement les frais et à assurer eux-mêmes l'organisation matérielle des soirées dont ils ont la charge.

- Le programme ainsi défini devra être soumis pour validation à la commune préalablement à toute mise en œuvre. Cette validation porte uniquement sur le respect des règles de sécurité, de tranquillité publique et de gestion des nuisances sonores. Elle ne transfère pas à la commune la qualité d'organisateur : les exploitants demeurent entièrement responsables des animations qu'ils organisent.
- Toutes les inscriptions nous parvenant après le 18 mai 2026 seront placées directement sur liste d'attente et pourront éventuellement être contactées en cas de désistement, en considération des produits proposés.
- Tout dossier non conforme aux prescriptions ne pourra être présenté en commission
- Votre dossier pourra être renvoyé par Mail, par voie postale ou remis en main propre au service Festivités
- La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant

DOSSIER DE CANDIDATURE A COMPLÉTER

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 18 MAI 2026 (Cachet de la Poste faisant foi)

Attention : Dépassée cette date l'inscription ne sera pas validée

Dénomination sociale - Enseigne

Forme juridique Auto-Entrepreneur S.A.R.L. S.A.S.U. S.A.SAutres

Numéro SIRET (Obligatoire)

Nom – Prénom

Adresse

Code postal – Ville

Téléphone

Email

TAILLE du stand souhaité :

La commission se laisse le droit de réduire la taille du stand demandée en fonction du nombre d'exposants

Descriptif du matériel implanté sur le stand

Nature du matériel	Dimension	Nombre
BARNUM		
PARASOL		
TABLE		
FOODTRUCK		
REMORQUE		

PLAN D'IMPLANTATION DU STAND avec mesure en mètres (Obligatoire)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Favoriser la cuisson au Gaz

Obligation de déclarer chaque appareil électrique utilisé en précisant pour chacun la puissance en Watt et la tension en Volt.

(Puissance maximum par stand est de 16 A soit 3 000 Watts)

Merci de lister l'ensemble des appareils ci-dessous. Vous ne pourrez pas ajouter d'autres appareils que ceux mentionnés ci-dessous

TYPE DE MATERIEL ELECTRIQUE	PUISSANCE WATTS	TENSION VOLTS

DESCRIPTIF DES PRODUITS QUE VOUS SOUHAITEZ PROPOSER A LA VENTE

Attention : veillez à bien indiquer **toutes les marchandises avec le prix de vente** susceptibles d'être proposées à la vente, car la commission peut en accepter certaines et en refuser d'autres.

Aucune modification ne pourra être effectuée.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PHOTOS DE TOUS VOS PRODUITS EN COULEURS.

MES PRODUITS

Conçus et fabriqués par mes soins* Achetés à une entreprise artisanale* Je ne fabrique pas (vente simple)

NATURE DU PRODUIT	PRIX DE VENTE	COMMENTAIRES SI BESOIN

• Cocher la case correspondante

DATES DE PARTICIPATION (Cocher la ou les cases souhaitées)

03 juillet 17 juillet 24 juillet 31 juillet

07 août 14 août 21 août 28 août

Théâtre de Verdure – Jas vieux

TARIF 5 € le mètre linéaire par date

accès Electricité oui non

Les chèques seront demandés après la sélection de la commission

PIECES A FOURNIR (OBLIGATOIRE)

- Copie Recto-Verso Carte d'Identité (du représentant légal)
- Extrait de K-BIS ou Répertoire des métiers **de moins de 3 mois**
- Carte CCI ou CMA **en cours de validité**
- Attestation d'assurance RC **en cours de validité**
- Photos des produits mis à la vente ET photos du stand

CONTACTS

Dossier à renvoyer à l'adresse postale suivante avant le 18 mai 2026
(Cachet de la poste faisant foi)

MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET
Service Festivités
Montée des Pescadous
13620 Carry-le-Rouet

Où par mail à l'adresse suivante : foiresetmarches@mairie-carrylerouet.fr

Accueil physique et téléphonique / dépôt des dossiers

Service Festivités - Montée des Pescadous - 13620 Carry-le-Rouet
Tél : 04 42 13 25 40
Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ENGAGEMENT

CHARTRE QUALITÉ DES COMMERÇANTS



La charte qualité des commerçants volants est un outil de progrès et de développement qualitatif. La charte qualité est une démarche adaptée au commerçant dit volant axée sur la présentation des stands et des marchandises, la propreté, l'accueil et le service aux clients.

OBJECTIF :

- Renforcer l'image et l'attractivité
- Sensibiliser tous les commerçants
- Améliorer la qualité d'accueil et de service à la clientèle

LE COMMERÇANT S'ENGAGE A :

- Respecter toutes les consignes du placier (horaires, sécurité, etc....) NB/ Passé l'heure limite d'installation, le déballage sera refusé.
- Respecter le code couleur : **BLANC, BEIGE et GRIS CLAIR (parasols, barnums et nappage).**
- **Utiliser obligatoirement de la vaisselle jetable Bio Dégradable.**
- Favoriser la cuisson au gaz
- Accueillir la clientèle poliment.
- Bonne présentation des articles proposés sur le stand.
- Tarif en évidence et articles étiquetés.
- Jeter les emballages perdus dans les containers appropriés.
- Laisser son environnement propre et dégagé pendant toute la période.
- Pied de parasol à l'intérieur du stand.
-

En cas de non-respect de la charte qualité, il vous sera signifié une exclusion définitive de la manifestation.

Je soussigné(e)
pour la Charte Qualité et je m'engage à m'y conformer.

certifie avoir pris connaissance des conditions et de l'engagement

Fait à

, le

Signature Obligatoire

Partie réservée à l'Administration

Dossier suivi par :

Dossier reçu le :

Complet

Incomplet

Avis de la commission :

Favorable

Défavorable

Réponse faite le :

Observations :

